









Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2020/2040(INI)	Procédure terminée
La dimension de genre dans la politique de cohésion		
Sujet		
4.10.04 Egalité des genres		
4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>REGI Développement régional</p> <p> VANA Monika</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> BENJUMEA BENJUMEA Isabel</p> <p> CUTAJAR Josianne</p> <p> CSEH Katalin</p> <p> ANDROUËT Mathilde</p> <p> FITTO Raffaele</p> <p> PAPADIMOULIS Dimitrios</p>		05/12/2019
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>FEMM Droits de la femme et égalité des genres</p> <p> DÜPONT Lena</p>		18/05/2020
Commission européenne	DG de la Commission Justice et consommateurs	Commissaire BRETON Thierry	

Événements clés			
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

22/04/2021	Vote en commission		
05/05/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0154/2021	Résumé
07/06/2021	Débat en plénière		
08/06/2021	Résultat du vote au parlement		
08/06/2021	Décision du Parlement	T9-0276/2021	Résumé
08/06/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2040(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	REGI/9/02631

Portail de documentation

Avis de la commission	FEMM	PE655.668	11/11/2020	EP	
Projet de rapport de la commission		PE660.209	12/11/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE662.029	14/12/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0154/2021	05/05/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0276/2021	08/06/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2021)531	23/09/2021	EC	

La dimension de genre dans la politique de cohésion

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Monika VANA (Verts /ALE, AT) sur la dimension de genre dans la politique de cohésion.

Le présent rapport souligne la nécessité d'un engagement politique en faveur de la légalité hommes-femmes aux niveaux européen, national et local, et d'une reconnaissance accrue, par les parties prenantes nationales et locales, des avantages à plusieurs niveaux de légalité entre hommes et femmes, qui donnent à celle-ci une dimension économique et sociale.

Rôle de la politique de cohésion dans la promotion de la légalité des genres

Les députés ont souligné l'importance que revêt la politique de cohésion dans la promotion de la légalité entre les personnes et entre les régions, y compris la légalité des genres, ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie européenne d'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont recommandé aux États membres de tenir compte des mesures en faveur de la légalité des genres lors du processus de élaboration et de validation des programmes et de recenser, pour chaque phase de programmation, les domaines prioritaires qui contribuent à la légalité des genres et au développement durable.

Le rapport a insisté sur la nécessité d'adopter une stratégie en matière d'égalité des genres assortie d'ambitions et d'objectifs clairs aux niveaux national et régional et d'élaborer des programmes de sensibilisation aux avantages que présente la légalité des genres et la légalité des chances pour la croissance socioéconomique et le développement durable aux niveaux national et régional. Il a préconisé de renforcer les compétences et de développer la formation et le renforcement des capacités des autorités de gestion et des partenaires de mise en œuvre en ce qui concerne la dimension de genre des Fonds structurels.

Selon les députés, les acteurs des programmes et les commissions de suivi devraient être dotés d'indicateurs plus clairs concernant l'efficacité des programmes lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de la perspective de genre dans des projets concrets, en particulier dans les interventions

relevant du FEDER, compte tenu du potentiel du FEDER/Fonds de cohésion pour combler l'écart auquel les femmes sont encore confrontées, en particulier en ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin et le secteur numérique.

De plus, une partie des fonds de la politique de cohésion devrait être consacrée au soutien des femmes en situation de pauvreté, des femmes menacées de pauvreté, des mères célibataires, des femmes en situation de handicap et des femmes victimes de violences.

Impact de la crise de la COVID-19

La crise de la COVID-19 a montré le rôle essentiel joué par les services publics, les infrastructures sociales et le secteur des soins visant à assurer la résilience sociale et économique. Elle a de surcroît souligné le rôle joué par les femmes en tant que principales dispensatrices de soins dans des cadres formels et informels, ainsi que la valeur qu'elles créent pour la société : 80 % de tous les soins dans l'Union européenne sont fournis par des aidants informels, souvent non rémunérés, dont 75 % sont des femmes.

Les députés ont invité les États membres à accorder la priorité aux fonds disponibles dans le cadre de la politique de cohésion pour la fourniture de soins afin de répondre à la demande croissante d'infrastructures d'accueil et de soins, mais aussi de lutter efficacement contre les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, les écarts de rémunération et de retraite qui en découlent ainsi que la ségrégation sur le marché du travail.

La politique de cohésion devrait également servir à soutenir l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi pour les femmes et les hommes, à mettre en œuvre une action positive pour combler l'écart numérique entre les hommes et les femmes et à soutenir les transitions juste, verte et numérique.

L'égalité entre hommes et femmes dans la politique de cohésion pour l'après-2020

Les députés ont demandé l'introduction d'objectifs spécifiques et d'exigences claires et concrètes permettant d'appliquer les objectifs généraux en matière d'égalité entre hommes et femmes dans tous les programmes post-2020, avec des mesures spécifiques et interdisciplinaires à transposer dans toutes les activités. Une stratégie nationale pour l'égalité hommes-femmes dotée d'objectifs généraux et spécifiques clairs pourrait étayer les interventions dans le cadre de la politique de cohésion.

Le rapport a recommandé l'introduction d'une analyse de l'impact selon le genre ex ante et ex post dans les évaluations des États membres, liées à la promotion de l'égalité hommes-femmes, sur la manière dont les fonds sont dépensés. Les questions d'égalité des genres devraient être intégrées en tant que priorités transversales du nouveau cadre financier pluriannuel et en tant que principes transversaux du nouveau règlement portant dispositions communes.

Étant donné que la pandémie de COVID-19 a entraîné une flambée des cas de violence domestique signalés, les députés ont appelé le Conseil à ratifier la convention d'Istanbul et ont invité la Commission et les États membres à attribuer des financements au titre de la politique de cohésion et à mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et à aider les victimes de violence.

La dimension de genre dans la politique de cohésion

Le Parlement européen a adopté par 390 voix pour, 82 contre et 212 abstentions, une résolution sur la dimension de genre dans la politique de cohésion.

Les députés estiment que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes devrait être mise en œuvre en tant que principe horizontal dans tous les programmes, activités, mesures et actions de l'Union, ainsi que dans tous les projets et politiques financés par l'Union, y compris la politique de cohésion.

Rôle de la politique de cohésion dans la promotion de l'égalité des genres

Le Parlement a souligné l'importance de la politique de cohésion dans la promotion de l'égalité entre les personnes et entre les régions, y compris l'égalité des genres, ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie européenne d'égalité entre les hommes et les femmes. Il a recommandé aux États membres de tenir compte des mesures en faveur de l'égalité des genres lors du processus de élaboration et de validation des programmes et de recenser, pour chaque phase de programmation, les domaines prioritaires qui contribuent à l'égalité des genres et au développement durable.

La résolution a insisté sur la nécessité d'adopter une stratégie en matière d'égalité des genres assortie d'ambitions et d'objectifs clairs aux niveaux national et régional et d'élaborer des programmes de sensibilisation aux avantages que présente l'égalité des genres et l'égalité des chances pour la croissance socioéconomique et le développement durable aux niveaux national et régional. Elle a plaidé pour une stratégie renforcée en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin de promouvoir l'égalité des genres.

Les députés ont préconisé de renforcer les compétences et de développer la formation et le renforcement des capacités des autorités de gestion et des partenaires de mise en œuvre en ce qui concerne la dimension de genre des Fonds structurels.

En outre, les acteurs des programmes et les commissions de suivi devraient être dotés d'indicateurs plus clairs concernant l'efficacité des programmes lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de la perspective de genre dans des projets concrets, en particulier dans les interventions relevant du FEDER, compte tenu du potentiel du FEDER/Fonds de cohésion pour combler l'écart auquel les femmes sont encore confrontées, en particulier en ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin et le secteur numérique.

Une partie des fonds de la politique de cohésion devrait être consacrée au soutien des femmes en situation de pauvreté, des femmes menacées de pauvreté, des mères célibataires, des femmes en situation de handicap et des femmes victimes de violences.

Impact de la crise de la COVID-19

La crise de la COVID-19 a montré le rôle essentiel joué par les services publics, les infrastructures sociales et le secteur des soins visant à assurer la résilience sociale et économique. Elle a de surcroît souligné le rôle joué par les femmes en tant que principales dispensatrices de soins dans des cadres formels et informels, ainsi que la valeur qu'elles créent pour la société : 80 % de tous les soins dans l'Union européenne sont fournis par des aidants informels, souvent non rémunérés, dont 75 % sont des femmes.

Les députés ont invité les États membres à accorder la priorité aux fonds disponibles dans le cadre de la politique de cohésion pour la

fourniture de soins afin de répondre à la demande croissante d'infrastructures d'accueil et de soins, mais aussi de lutter efficacement contre les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, les écarts de rémunération et de retraite qui en découlent ainsi que la ségrégation sur le marché du travail. La Commission est invitée à proposer un pacte pour l'Europe en matière de soins.

La politique de cohésion devrait également servir à soutenir l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi pour les femmes et les hommes, à mettre en œuvre une action positive pour combler l'écart numérique entre les hommes et les femmes et à soutenir les transitions juste, verte et numérique, par exemple en augmentant la part de diplômées en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques et en promouvant leur participation à des secteurs indispensables pour la transition écologique, tels que le secteur de l'énergie.

L'égalité entre hommes et femmes dans la politique de cohésion pour l'après-2020

Saluant l'ajout de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes en tant que priorités transversales du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) et en tant que principes transversaux du nouveau règlement portant dispositions communes, le Parlement recommande :

- l'introduction d'objectifs spécifiques et d'exigences claires et concrets permettant d'appliquer les objectifs généraux en matière d'égalité entre hommes et femmes dans tous les programmes post-2020, avec des mesures spécifiques et interdisciplinaires à transposer dans toutes les activités;

- la mise au point de stratégies nationales pour l'égalité hommes-femmes dotée d'objectifs généraux et spécifiques clairs pour étayer les interventions dans le cadre de la politique de cohésion;

- l'introduction d'une analyse de l'impact selon le genre ex ante et ex post dans les évaluations des États membres sur la manière dont les fonds sont dépensés et sur le respect effectif des objectifs en matière d'égalité hommes-femmes;

- l'introduction dans les États membres de méthodes de collecte des données ventilées par sexe afin de pouvoir analyser correctement les différences entre les hommes et les femmes;

- le renforcement des critères d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes au stade de la sélection des projets par l'attribution d'une pondération plus élevée et l'exigence d'actions plus concrètes.

Étant donné que la pandémie de COVID-19 a entraîné une flambée des cas de violence domestique signalés, les députés ont appelé le Conseil à ratifier la convention d'Istanbul et ont invité la Commission et les États membres à attribuer des financements au titre de la politique de cohésion et à mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes.